

FAITS DIVERS

PLACE
DES
CHÊNES



Un incendie criminel allumé dans les locaux du Centre Travail-Québec a ravagé une partie de la Place des Chênes, hier. La pâtisserie de Mao Tum, située au rez-de-chaussée de l'immeuble, est une perte totale.

Les documents intacts

QUÉBEC — Que les clients du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu se rassurent : les documents des 6000 prestataires inscrits au plus gros Centre Travail-Québec de la région sont intacts et il n'y a aura aucun retard dans la livraison des chèques de la sécurité du revenu du 1er mars.

Toutefois, chacun des dossiers enfumés entreposés dans l'espace de 10 000 pieds carrés devra être nettoyé manuellement. C'est ce qu'a indiqué hier la porte-parole du ministère, Mme Edith Bédard. Dès lundi, le CTQ et ses 50 employés seront déménagés temporairement à l'Atrium de Charlesbourg, au 5700, 4e Avenue Ouest, local B-302. La clientèle peut emprunter le circuit 60 de la STCUQ pour s'y rendre ou téléphoner dès ce matin au personnel, au 628-0004.

« D'ici le 21 février, on demande à ceux qui n'ont pas rendez-vous avec nous de ne pas se présenter à nos nouveaux locaux. Par ailleurs, les éléments de contrôle ayant trait à la transmission obligatoire de certains renseignements (formulaire de déclaration du client) sont annulés pour février », ajoute-t-elle.

Chez les commerçants de Place des Chênes, les choses vont moins rondement. Sylvie Bilodeau, propriétaire de la compagnie d'assurance du même nom installée depuis cinq ans au centre de la bâtisse, a perdu plusieurs dossiers parmi ceux de ses 1200 clients ; elle pourra heureusement récupérer leur double par l'entremise des assureurs. « Je devais déménager à la fin du mois, au 126, des Chênes Ouest. Cela se fera plus tôt », déclare-t-elle.

Pour Martin Lirette, gérant au club Vidéo Éclair, fermé pour quelques jours, il s'agit de récupérer le maximum des 4500 cassettes vidéo à moitié humides du commerce. Sans compter les plan-

chers dégoulinants. Parsemée d'éclats de vitres, la boulangerie-pâtisserie de Mao Tum est aussi paralysée pour une bonne semaine. Le bijoutier, lui, a plus de chance : sa marchandise a été transférée dans un coffre-fort.

Incendie criminel au Centre Travail-Québec de Limoilou

QUÉBEC — La police de Québec recherche toujours l'auteur de l'incendie criminel allumé vers 2 h, hier, avec de l'essence, dans l'escalier arrière des locaux du Centre Travail-Québec de Limoilou, installé au 137, Place des Chênes, à Québec. L'incendie a endommagé la moitié des 20 commerces du complexe, causant des pertes de 400 000 \$.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Situé en plein quartier résidentiel, le complexe dans lequel travaillent une centaine de personnes était inoccupé lorsque les flammes ont éclaté. Soixante pompiers ont travaillé d'arrache-pied durant cinq heures pour épargner la section ouest du centre d'affaires de deux étages, qui abrite notamment deux institutions financières, un nettoyeur et plusieurs bureaux.

La police concentre notamment ses recherches sur une femme internée récemment au Centre hospitalier Robert-Giffard pour

crime d'incendie et qui serait en fugue. Elle aurait été aperçue sur les lieux quelques instants après l'arrivée des pompiers, qui ont lancé un appel 99. Un bidon d'essence et une botte à moitié calcinées ont d'ailleurs été retrouvés dans l'entrée arrière du CTQ par les enquêteurs du Commissariat des incendies.

Équipées de haches et jets perforateurs, les équipes se sont concentrées sur le mur sud et sur la toiture enneigée du centre, qu'ils ont éventrée pour couper le chemin à l'élément destructeur. Le CTQ a subi au moins 100 000 \$ de dégâts, la salle d'attente et les systèmes électriques ayant été consumés. La facture sera assumée

Gardien de but sur une civière pour la deuxième fois en 10 jours

QUÉBEC — Le jeune cerbère des Sélects de Sainte-Foy, Frédéric Bacon, a un instant fait frémir la galerie, hier, au tournoi de patin accidentel au cou, il est sorti sur la civière... pour une deuxième fois en 10 jours !

par FRANÇOIS POULIOT
LE SOLEIL

L'accident s'est produit alors qu'il ne restait plus que quelques minutes à écouler dans le match qui opposait son équipe aux Grenadiers de L'Ancienne-Lorette.

« Un joueur adverse a lancé et Frédéric a fait l'arrêt. Il s'est étendu sur la glace et le joueur a tenté de sauter par-dessus lui. Malheureusement, son patin semble être entré entre le casque et le protège-cou », a raconté le gérant des Sélects, Armand Gagnon. Le jeune pee-wee de 13 ans a été coupé sur une longueur de deux à trois pouces.

Présents en permanence au tournoi consolation, les ambulanciers de l'Ambulance Saint-Jean sont rapidement intervenus. La mère d'un autre joueur, infir-

mière, leur a prêté main-forte durant le transport à l'hôpital.

Selon le gérant, le sang ne coulait pas abondamment, mais Frédéric se plaignait de douleurs à la tête.

Conduit au Centre hospitalier de l'université Laval, il a été opéré en après-midi. Sa mère a affirmé que l'intervention avait permis de réparer une blessure mineure à la jugulaire externe, du côté gauche du cou.

Pour une rare fois cette saison, celle-ci n'assistait pas à la rencontre. Calmement, elle a expliqué que son fils n'avait pas paniqué.

« Depuis le temps qu'il veut un masque moulé comme ceux que portent les gardiens de la LNH, il en a profité pour me dire que s'il l'avait eu ça ne serait pas arrivé », a-t-elle ajouté. La dame n'a cependant pas remis en cause la qualité des équipements qu'il portait.

C'est la deuxième fois en un peu plus d'une semaine que Frédéric Bacon quitte la glace pour la chambre... d'hôpital. Le 5 février, lors d'un tournoi à Longueuil, il avait été sorti par les brancardiers, souffrant d'une commotion cérébrale à la suite d'une violente charge d'un joueur terre-neuvien.

Et comme un malheur n'arrive jamais seul, son équipe a été éliminée, hier, au compte de 3-2. « On a compté tout de suite après l'accident ça nous a comme fouetté, mais il était trop tard », a dit le gérant Armand Gagnon.

REER OPTION GARANTIE

MISEZ
LE TOUT
POUR
LE TAUX

8%

5^e année

5 ans / 5 taux

C'EST PAYANT... LONGTEMPS!

Avec le REER OPTION GARANTIE de la Banque Laurentienne, vous vous assurez d'un taux supérieur pour les 5 prochaines années. Un taux croissant qui atteindra 8%* la cinquième année! Voilà un moyen efficace de faire fructifier votre argent pour longtemps, tout en bénéficiant d'une souplesse qui vous permet de replacer votre argent au meilleur taux du marché, sans pénalité, à la date du 2^e, 3^e ou 4^e anniversaire de votre placement. Avec le REER OPTION GARANTIE, vous êtes gagnant sur toute la ligne!

4% 5% 6% 7% 8%

1^{re} année 2^e année 3^e année 4^e année 5^e année

*Cette offre se termine le 1^{er} mars 1994 et ne peut être combinée à aucune autre offre. Les taux indiqués sont les taux en vigueur jusqu'au 1^{er} mars 1994 inclusivement.

Nous sommes en mesure de répondre à toutes vos questions. Communiquez avec nous, ou mieux, passez nous voir.

LIGNE SPÉCIALE INFO-REER

1 800 463-1110



BANQUE
LAURENTIENNE

La banque qui vous simplifie la banque

Jaloux, il a menacé de tuer sa conjointe

VANIER — Pour avoir menacé de mort sa conjointe et braqué vers elle une arme à feu, un individu de 27 ans de la rue Santerre, à Vanier, comparaitra aujourd'hui au palais de justice de Québec. Jean-Guy Fortin a été arrêté hier midi par les policiers de Québec qui avaient encerclé l'immeuble où il s'était barricadé.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

Dans un accès de rage, l'accusé aurait levé la main sur sa compagne, Linda Décarie, hier matin, avant de menacer de l'abattre à l'aide d'une des deux armes à feu qu'il avait en sa possession. Jaloux, l'homme n'aurait pas accepté sa rentrée tardive au foyer, la veille.

La jeune femme a réussi à s'enfuir avec son enfant pour trouver refuge chez des voisins. Les policiers ont été appelés sur les lieux et ordonné l'évacuation des autres locataires de l'édifice. Un périmètre de sécurité a été érigé afin d'é-

viter qu'un coup de feu puisse atteindre un curieux.

Les négociations par voie téléphonique afin d'obtenir la reddition de l'individu ont fait chou blanc, après que celui-ci eut branché son répondeur, puis, placé l'appareil téléphonique dans le corridor.

C'est finalement de vive voix que les policiers de Québec ont réussi à lui faire entendre raison. L'homme s'est livré sans résistance. Il a été conduit à la centrale du parc Victoria pour interrogatoire.

Des accusations de voies de fait, menaces de mort et avoir braqué une arme à feu seront déposées contre lui. Il ne possédait aucun antécédent judiciaire.

Les locataires des huit logements occupés ont été prestement évacués vers 3 h hier, après que le feu se fut déclaré dans la plafond de la salle de bains de l'appartement 6. Aucun système de chauffage radiant n'est en cause. Mais les flammes ont rapidement couru vers l'appartement 10, puis ont grimpé sur les étages, jusqu'au toit, complètement dévasté. Une

épaisse fumée a compliqué le travail et incommodé une occupante. Les pompiers de Beauport ont dû prêter main forte à leurs collègues.

À 18 h, le chef de la brigade de Saint-Ferréol, Rock Lajeunesse, n'a eu qu'un répit : celui de changer ses vêtements détrempés. « Il faut tout vérifier. Il y a encore du feu dans la toiture », dit-il.

Par ailleurs, à Saint-Côme, en Beauce, le garage Alcide Doyon, spécialisé dans le transport de maison, a été détruit par le feu vers minuit quinze. Les pertes se chiffrent à 100 000 \$. Un court-circuit aurait provoqué le sinistre.



Les pompiers de Saint-Ferréol ont eu fort à faire hier.

70 000 \$ de dégâts pour un chaudron oublié

SAINTE-FOY — Une casserole oubliée sur une cuisinière a causé pour 70 000 \$ de dégâts vers 18 h 30, hier, au 802, Pie-XII, à Sainte-Foy. Alors que le feu menaçait de se propager à l'ensemble de la maison, le fils du propriétaire a réussi à l'éteindre en fermant toutes les portes de la résidence. Mais la chaleur et les gaz dégagés par la fumée ont calciné les murs d'une partie de la maison.

6/49
7-22-25-39-45-48
(complémentaire)
37
EXTRA
332111

LA QUOTIDIENNE
tirage du 16-02-94
0-4-4
2-1-3-4

ÉCHOS DES DEUX RIVES

MATANE

Déjeuner bénéfique

Le Festival de la crevette tiendra son déjeuner bénéfique samedi à 10 h, au restaurant La Terrasse. On présentera les membres du conseil d'administration.

GASPÉSIE

Salon de la femme

Fort du succès remporté en octobre au Centre des congrès à Rimouski, la Salon de la femme se transportera les 13, 14 et 15 mai, au Pavillon des sports du cégep de la Gaspésie et des îles, à Gaspé. Ce premier Salon de la femme de la Gaspésie regroupera au-delà d'une soixantaine d'exposantes et d'exposants qui y étaleront produits et services.

BAIE-COMEAU

Ordre du mérite nord-côtier

L'Ordre du mérite nord-côtier lance un appel de candidature à toute personne ou d'organisme ayant apporté une contribution au développement ou à l'amélioration du bien-être de la région. L'Ordre honore chaque année des résidents qui participent au mieux-être de la communauté. La période d'inscription se termine le 31 mars et les personnes intéressées à soumettre des candidatures peuvent se procurer un formulaire en téléphonant au 962-5175.

BAS-SAINT-LAURENT

Nouveau directeur

Le nouveau directeur du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, Jean Tremblay, entrera en fonction le 28 février. Formé en relations industrielles, il a occupé pendant une douzaine d'années différents postes de direction au sein de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture dont le siège social est à Québec.

SEPT-ÎLES

Spectacle de Claude Barzotti

Le charme et le romantisme seront au rendez-vous le vendredi 25 février à la salle de spectacles de Sept-Îles lors de la présentation du tout nouveau spectacle du chanteur Claude Barzotti. Bien connu des Québécois et surtout des Québécoises, Barzotti offrira au public septilien ses plus grands succès. De bonnes places sont encore offertes pour ce spectacle.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Semaine de relâche spéciale

Le service des loisirs de la ville de Rivière-du-Loup organise pendant la semaine de relâche (7 au 11 mars) une semaine d'activités récréatives pour les jeunes de six à 12 ans. Une équipe de moniteurs et un système de transport en commun sont offerts. Ce projet est rendu possible grâce à la collaboration de la commission scolaire de Rivière-du-Loup et les comités de quartiers de la ville de Rivière-du-Loup.

Pour la tenue de la descente masculine des Jeux de 2002

La Gaspésie offre le mont Logan

CAP-CHAT — Un groupe de Gaspésiens et le promoteur de « Station Grande Nature Chic-Chocs » suggèrent l'utilisation du mont Logan pour présenter la descente masculine, si Québec obtient les Jeux olympiques de 2002.

par HENRI MICHAUD
collaboration spéciale

Le groupe, composé principalement de représentants socio-économiques régionaux, croit que le mont Logan constitue une solution de rechange intéressante. « Cette montagne offre une opportunité extraordinaire, estime Michel Thibault, de la Société de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. La dénivellation y est importante et elle possède la hauteur nécessaire. Qui plus est, la présentation d'une telle compétition donnerait un sérieux coup de pouce au développement régional. »

La région ne dispose pas d'infrastructures suffisantes pour héberger les 3000 ou 4000 personnes qui assisteraient à cette compétition. « Nous avons proposé une solution novatrice à Québec 2002 : l'utilisation de bateaux de croisière et de leur personnel. Deux ports de mer, situés à proximité, peuvent accueillir des paquebots de 1500 chambres, soutient M. Thibault. Ces navires, facilement disponibles en hiver, peuvent répondre aux exigences du comité international olympique en matière d'hébergement. »

« Nous avons eu beaucoup de discussions indirectes avec les gens de Québec 2002, affirme, pour sa part, le coordonnateur de « Station Grande Nature Chic-Chocs », Martin Maccabée. Le comité olympique québécois n'écarter



Le mont Logan (à l'arrière-plan) est l'un des rares au Québec à répondre aux normes des Jeux olympiques. Depuis quelques années déjà, des skieurs experts peuvent y accéder par hélicoptère.

te pas la possibilité de visiter le site prochainement. Nous sommes également disposés à remettre une copie des études d'enneigement réalisées au cours des trois dernières années, dans ce secteur. »

Au surplus, le promoteur de « Station Grande-Nature Chic-Chocs », Phil O'Brien, y aménagera des infrastructures récréotouristiques. Les travaux, évalués à plus de 10 millions \$, débuteront au printemps et s'échelonnent sur une dizaine d'années. En plus

des facilités d'hébergement dans de petites auberges, la station offrira des activités de plein air dont du ski alpin hélicoptéré et par chennillette, sur les pentes du mont Logan.

« Il s'agit d'une alternative intéressante au projet contesté de 'montagne jetable', affirme la députée de Matane à l'Assemblée nationale, Claire-Hélène Hovington. Je crois qu'il est possible de marier les contraintes environnementales et les exigences olympiques en matière de ski alpin, com-

me l'a fait la Norvège. »

Douche froide

Au Comité Québec 2002, André Ouellet a jeté une douche d'eau froide sur les espoirs gaspésiens.

« J'ignore d'où provient cette rumeur mais le comité technique est à refaire ses devoirs dans ce dossier. Toutes les montagnes du Québec ont été examinées et un rapport sera déposé au cours des prochains mois. En Gaspésie, quelques sommets des monts Notre-Dame et des Chic-Chocs offrent une altitude égale ou supé-

rieure à 800 mètres mais peu se prêtent à la présentation d'une telle compétition, hautement technique. Dans les Chic-Chocs, il y en a cinq, dont le mont Logan, mais certaines de ces montagnes offrent un très long plat à leur base. »

Haut de 1140 mètres, le mont Logan, situé dans le parc de la Gaspésie, offre une dénivellation égale ou supérieure à 28 degrés. Il semble répondre aux standards olympiques pour la présentation de la descente masculine.

Port-Cartier: Uniforêt veut acheter l'ex-usine Cascades

PORT-CARTIER — Le groupe Uniforêt de Clermont Levasseur et Michel Perron a déposé officiellement une offre d'achat d'environ 7 millions \$ à la ville de Port-Cartier pour faire l'acquisition de l'ex-usine Cascades. La municipalité a déposé une contre-offre qui sera discutée aujourd'hui à Québec en présence du maire de Port-Cartier Anthony Detroio et des gens d'Uniforêt.

par ALAIN-A. BOUCHARD
collaboration spéciale

C'est en mai 1993, après une longue saga judiciaire, que la municipalité de Port-Cartier a finalement acheté au coût de 9 400 000 \$ l'ex-usine Cascades afin d'éviter son démantèlement. L'intention du maire Anthony Detroio était alors de trouver des promoteurs intéressés à relancer l'exploitation pour ensuite leur vendre l'usine de pâte, qui est fermée depuis plus de deux ans.

Cette semaine, le groupe Uniforêt de Clermont Levasseur et Michel Perron, d'anciens dirigeants de Normick Perron, a déposé à la municipalité une offre d'achat pour l'usine de pâte variant entre 6 et 7 millions \$. Après avoir pris connaissance de la proposition des hommes d'affaires, la ville a présenté une contre-offre.

« Je suis très confiant car l'écart entre Port-Cartier et Uniforêt n'est pas énorme. C'est principalement une question de date à savoir s'ils doivent payer le 15 ou le 30 du mois. Ce n'est pas bien grave et j'espère obtenir une réponse favorable d'ici quelques



L'ex-usine Cascades de Port-Cartier.

jours », a commenté hier Anthony Detroio, très encouragé par les récents développements.

Aujourd'hui, le maire de Port-Cartier est à Québec afin de rencontrer Clermont Levasseur et possiblement concrétiser l'achat de l'usine de pâte. M. Detroio assistera également à une commission parlementaire qui doit autoriser la vente de l'usine. C'est que lors de l'acquisition de l'édifice en mai dernier, la municipalité avait indiqué au gouvernement que son intention était de louer l'usine et non pas de la vendre. La journée du maire se terminera après une rencontre avec le ministre des Ressources naturelles Christos Sirros.

Jusqu'à maintenant, Port-Cartier a injecté plus de 11 millions \$ dans l'aventure Cascades. Si la vente de l'usine se confirme pour près de 7 millions \$, le maire Detroio pourrait concrétiser son am-

bitieux plan de relance à condition que Ports Canada accepte d'acheter pour 5 millions \$ le quai situé sur le terrain de la papeterie.

« Dès que l'usine sera vendue, la production va pouvoir reprendre. On aura alors besoin d'une société compétente pour gérer le quai. Les gestionnaires qu'on connaît, ce sont les gens de Ports Canada. Ils nous ont dit d'aller les rencontrer lorsque la vente de l'usine sera concrétisée et c'est ce que nous ferons », a expliqué avec enthousiasme Anthony Detroio.

Le conseil d'administration de Ports Canada doit se réunir à la mi-mars et le dossier de Port-Cartier y sera présenté. Si le scénario se déroule comme prévu par le maire et Uniforêt, l'ex-usine Cascades pourrait reprendre sa production de pâte en mai. L'usine aurait une capacité de 120 000 tonnes et donnerait du travail à 400 personnes.

Baie-Comeau: du cancer dans l'air autour de l'usine

BAIE-COMEAU — Le ministère fédéral de l'Environnement a terminé son programme d'analyse de la qualité de l'air ambiant, près des installations de l'aluminerie Reynolds à Baie-Comeau. Les échantillonnages prélevés entre juin 1991 et mars 1993 démontrent une présence considérable de HAP, un produit cancérigène, dans ce secteur.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

C'est ce qui ressort des données préliminaires de cette longue étude, initiée au moment où des incendies forestiers ont dégagé une immense fumée noire sur la Côte-Nord. Entre juin 1991 et mars 1993, le ministère a réalisé une série de trois échantillons dans le but de vérifier si les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) contenus dans l'air proviennent des rejets de l'aluminerie ou du chauffage au bois. Les prélèvements ont été faits seulement dans ce quartier de la ville. « La moyenne des HAP contenus dans l'air pendant la période de l'étude correspond à 465 nanogrammes par mètre cube », révèle le chargé de projet, M. André Germain. Le nanogramme est une unité de mesure représentant 1000 microgrammes. « C'est très petit, mais la quantité prélevée est considérable », ajoute M. Germain.

Les analyses démontrent une plus grande concentration de polluant en période hivernale. Les tests mentionnent la présence de 3200 nanogrammes de HAP pendant l'hiver

1991. « Il faut cependant considérer que le polluant se disperse davantage dans l'air pendant l'été », souligne le responsable des échantillonnages.

Ces résultats peuvent être comparés à d'autres villes industrielles de la province. Par exemple, Baie-Comeau présente un taux de contamination en HAP plus important que dans la région métropolitaine. À la même période, Montréal a cumulé une présence de 100 nanogrammes de HAP alors que Shawinigan et Jonquière présente un taux dix fois plus élevé. « Dans ces derniers cas, il est important de noter la présence d'alumineries tout comme à Baie-Comeau », rappelle M. Germain qui veut évaluer davantage cette étude avant d'en tirer d'autres conclusions.

Pour le département de santé publique de la Côte-Nord, il est difficile de dire, pour l'instant, si cette quantité de contaminants présente un risque pour la santé des populations. « Nous sommes confrontés à un problème, puisqu'il n'existe aucune norme environnementale concernant les concentrations de HAP dans l'air ambiant », a commenté M. Jean-François Cartier.

Le Salon fête ses 10 ans

SALON du LIVRE de la côte nord



sous le thème **LISONS... LA MER EST BELLE**
du 17 au 20 février

au gymnase de l'école polyvalente Jean-du-Nord à Sept-Îles

Coût d'entrée: 3\$ adultes
2\$ étudiants et membres de l'âge d'or
gratuit pour les enfants de moins de 6 ans

LE SOLEIL
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!

Transport aérien Baie-Comeau veut des solutions

BAIE-COMEAU — La Chambre de commerce de Baie-Comeau n'attend rien de moins que des solutions concrètes, de la part des compagnies aériennes, pour mettre fin à la problématique du transport aérien régional sur la Côte-Nord. À la suite d'une série de rencontres avec la direction des entreprises, la Chambre de commerce s'attend d'avoir des propositions d'ici la fin du mois.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

Les gens d'affaires de la région n'acceptent plus de subir la baisse constante du trafic aérien dans les aéroports conjuguée à une hausse fulgurante du prix des billets, depuis 1990. C'est pourquoi la chambre, appuyée par d'autres organismes régionaux, a exigé une rencontre avec la haute direction des entreprises afin d'exprimer son insatisfaction. On reproche aux transporteurs Air Alliance et InterCanadien d'offrir les mêmes vols aux mêmes heures et de maintenir les mêmes tarifs excessifs. Un billet, au tarif de base entre Baie-Comeau et Québec, se vend actuellement au-delà de 600 \$.

Selon le responsable du dossier à la chambre, Pierre Breton, il n'y a que la compagnie Inter-Canadien qui semble ouverte aux préoccupations de gens d'affaires. « Pierre Dagenais, PDG de l'entreprise, a ad-

mis que la chambre a raison de s'inquiéter de la situation actuelle dans les aéroports de la région », rapporte M. Breton. Ce dernier estime que les deux compagnies aériennes devront s'ajuster pour accroître le taux d'occupation de leurs vols et éviter le pire pour l'économie régionale.

M. Breton brosse un tableau plutôt optimiste des pourparlers avec les compagnies. « Nous avons reçu des propositions intéressantes pour lesquelles nous attendons des confirmations, d'ici la fin du mois », dit-il. L'homme d'affaires est cependant ferme en ajoutant que Baie-Comeau ne peut attendre à l'été pour régler sa problématique dans le transport aérien. « D'autres moyens sont envisagés, si nous n'obtenons pas satisfaction », souligne-t-il. M. Breton fait référence à la possibilité d'ouvrir la porte au secteur privé qui pourrait prendre en charge les vols régionaux.

Heurt dans le projet de regroupement entre Rivière-du-Loup et St-Patrice

RIVIÈRE-DU-LOUP — Le processus de regroupement municipal entre la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Saint-Patrice est dans une impasse totale.

par CARL THÉRIAULT
collaboration spéciale

Après une première étude de faisabilité contestée par Saint-Patrice et une demande d'annexion de citoyens d'un secteur de cette municipalité privés de services d'aqueduc et d'égouts, le projet semble vouloir se diriger vers les échéances électorales de novembre 1995.

Tandis que le maire de Saint-Patrice, Jean-Guy Dionne, demande à la ville de Rivière-du-Loup un moratoire sur ce processus d'annexion, la mairesse de Rivière-du-Loup, Denise M.-Levesque, rétorque qu'elle ne peut se retirer d'une demande qui n'appartient qu'aux résidents du secteur Casgrain.

La formation, l'an dernier, d'un comité de travail entre les deux municipalités n'a pu déboucher sur des perspectives de solutions. La mairesse Levesque, exaspérée par l'attitude de son vis-à-vis, lui a même offert son siège si cela pouvait amener les deux parties à faire progresser la naissance d'une nouvelle entité municipale.

Pour les citoyens du secteur Casgrain favorables à l'annexion, il n'est pas question de retirer leur

demande au moment où ils valident les signatures d'une pétition déjà déposée en mai 1993.

Leur porte-parole, Mme Ginette Bélanger, déclare vouloir poursuivre le mandat obtenu de leurs commettants : « Je ne crois pas que notre démarche nuise à long terme à ce regroupement municipal. Cela fait des années que ce projet de regroupement traîne en longueur. C'est une question de volonté. »

La pétition devrait être signée par plus de 140 signataires sur une possibilité d'environ 225 personnes de 18 ans et plus, soit une majorité de l'ordre de 60 %.

Un référendum devra toutefois avoir lieu, à moins que la municipalité de Saint-Patrice donne son accord au projet, ce qui est très peu probable dans les circonstances.

À la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup, le président Yves Massé constate aussi que la volonté pour réaliser ce regroupement n'existe pas actuellement.

« Tout le monde spéculer sur la faisabilité de ce regroupement qui est très mal enclenché. On ne peut jamais avoir de chiffres. »

L'organisme est partisan de la création à Rivière-du-Loup d'un



La mairesse de Rivière-du-Loup, Denise M.-Levesque, ci-dessus, soutient qu'elle ne peut se retirer d'une demande qui n'appartient qu'aux résidents du secteur Casgrain.

pôle économique fort, mais en attendant que l'étude de faisabilité de regroupement est positive.

« Il y a déjà eu une étude pour les villes de Cabano et Notre-Dame-du-Lac dans le Témiscouata et ils ont tout simplement décidé de ne pas aller plus loin », rappelle le président Massé.

Le maire de Saint-Patrice soutient toujours que sa municipalité ne réintégrera pas le comité restreint tant que la procédure d'annexion d'une partie de sa munici-

palité ne sera pas mis en veilleuse.

« Je ne vois pas quelle est la logique de siéger à un comité en même temps qu'on morcelle la municipalité », a-t-il affirmé au SOLEIL.

Le processus d'annexion d'une durée de 12 à 18 mois pourrait coïncider avec les prochaines élections municipales de novembre 1995, où les membres des deux conseils municipaux se présenteront pour un renouvellement de mandat.

Membre du «comité des sages» du PLQ, il votera pour le péquiste

SAINT-ALPHONSE — Bertin Saint-Onge, maire de Saint-Alphonse près de Caplan, a déclaré publiquement qu'il votera pour le candidat Marcel Landry, du Parti québécois, lors de l'élection partielle du 21 février dans la circonscription de Bonaventure.

par GILLES GAGNÉ
collaboration spéciale

M. Saint-Onge, nommé au sein du «comité des sages» de la candidate libérale Nicole Appleby-Arbour le 21 janvier, n'avait pas apprécié que cette dernière déclare ouvertement que les membres de son comité «allaient voter pour elle».

Il n'avait cependant pas encore affiché clairement ses couleurs, ce qu'il a fait cette semaine en affirmant que «c'est évident qu'il faut mettre Marcel Landry au pouvoir».

Il est le premier maire du comité à indiquer qu'il votera pour M. Landry, alors que Mme Appleby-Arbour compte quelques élus dans son organisation.

Sept municipalités partagent le coût des loisirs avec Matane

MATANE — Réticentes au départ, les petites municipalités entourant Matane acceptent peu à peu de signer avec la ville une entente intermunicipale en matière de loisirs.

par ROMAIN PELLETIER
collaboration spéciale

Aujourd'hui, leurs citoyens n'ont donc plus à payer le double tarif à la piscine municipale, au Centre sportif Alain-Côté et à la bibliothèque, ou à se procurer une carte d'accès pour tous les services de loisirs de la ville au coût de 150 \$ par individu ou 250 \$ par famille.

Jusqu'à présent, sept municipalités se sont entendues avec Matane après de longues négociations. Ce sont Saint-Jérôme-de-Matane (1220 habitants/8 km), Sainte-Paule (188/25 km), Saint-Léandre (445/16 km), Saint-Jean-de-Cherbourg (219/36 km), Saint-Adelme (622/17 km), Petit-Matane (1 262/6 km) et Les Méchins (1 491/45 km).

Cette année, elles débou-

sent entre de 300 \$ et 16 000 \$, soit entre 20 ¢ et 13,11 \$ par habitant, pour que leurs citoyens aient accès aux équipements de loisirs de la ville au même titre que les Matanais. Les contributions demandées sont calculées en fonction de leur population, de leur distance et de leurs équipements en matière de loisirs.

Huit municipalités n'ont toujours pas signé d'entente. Il s'agit de Baie-des-Sables, Saint-Ulric paroisse, Saint-Ulric village, Saint-Luc, Saint-René, Sainte-Félicité paroisse, Sainte-Félicité village et Grosses-Roches.

La plupart invoquent qu'elles ont déjà à payer pour leurs propres équipements de loisirs, soit principalement des patinoires et des terrains de balle molle. Étant donné le petit

nombre de leurs citoyens à utiliser les équipements de loisir de Matane, elles ne voient pour quoi elles lui verseraient d'argent. À Baie-des-Sables, les gens peuvent même se rendre à Mont-Joli qui est à la même distance que Matane sans avoir à payer plus cher pour leurs loisirs.

En 1994, Matane retirera quelque 25 000 \$ par ces ententes intermunicipales alors que le budget du Service des loisirs est de 1 510 374 \$, soit 118 \$ pour chacun de ses 12 756 habitants. Si elle a adopté pareille politique, c'est plus par souci d'équité envers ses citoyens que pour les revenus escomptés.

En décembre 1992, Matane avait envisagé interdire l'accès à ses équipements de loisirs aux 12 000 citoyens des 15 autres municipalités de la MRC. Mais, elle s'est ravisée à la suite de nombreuses protestations et à la difficulté d'appliquer pareille interdiction.

L'unique ski en sous-bois au Mont Sutton!

100% PASSION

Au MONT SUTTON vous retrouverez le meilleur ski en sous-bois. Les arbres, bien espacés, offrent un sentiment de mouvement et même de flottement bien particulier à chaque piste. Des bosses, des virages, des courbes et des transitions pouvant accommoder autant les débutants que les experts.

mont SUTTON

C.P. 280, SUTTON, QUÉBEC, CANADA JOE 2K0
TÉLÉPHONE: (514) 538-2339 Conditions de ski (24 heures): (514) 866-7639

HÉBERGEMENT				
LA CAPUCINE Tarif 3 nuits p.p./occ. double 1335 Tél.: (514) 538-2135	VILLAGE ARCHIMÈDE CONDO-HÔTEL 2 nuits, max. 6 pers. à partir de 2105 1-800-363-1226	HORIZON HÔTEL-MOTEL 3 nuits/MAP 1605 p.p./occ. double Tél.: (514) 538-3212	AUBERGE LA PAUMPOLAISE 805 mot. MAP, occ. double ski aux pieds Tél.: (514) 538-3213	HÉBERGEMENT SUTTON Location Chalets/Condos/BSB etc. 1-800-663-0214 ou (514) 538-2646

TAXES EN SUS

10 DERNIERS JOURS DU SOLDE D'HIVER

ÉCONOMISEZ 25% ET PLUS SUR NOTRE GAMME ENTIÈRE DE LAMPES*

Prix Spécial 35 \$ à 299 \$. Cour. 49 \$ à 399 \$. Des lampes de table, des lampadaires, des appliques, des abat-jour et plus encore. Vous ne voyez ici que quelques sélections de notre vaste gamme. *Ne s'applique pas aux offres spéciales.

PRIX SPÉCIAL 35\$ Cour. 49 \$
LAMPES ANANAS EN LAITON POLI
10 po h; abat-jour 4 po

PRIX SPÉCIAL 65\$ Cour. 89 \$
LAMPES CHANDELIER
16 po h; abat-jour ovale 12 po

PRIX SPÉCIAL 169\$ Cour. 229 \$
LAMPES LEXINGTON
23 1/2 po h; abat-jour 10 1/4 po

PRIX SPÉCIAL 199\$ Cour. 279 \$
LAMPES SMITH-EDWARDS
23 1/2 po h; abat-jour 12 1/4 po

ÉCONOMISEZ 25% DE PLUS SUR DE LA MARCHANDISE DÉJÀ BRADEE EN MAGASIN.

Les prix sont en vigueur jusqu'au 27 février 1994. Offre en vigueur jusqu'à épuisement des stocks; le choix peut varier selon le magasin. Demandez notre catalogue gratuit. Nous acceptons MasterCard, Visa et American Express.

Les Galeries de la Capitale 624-0805
Place Ste-Foy 651-7664

La Compagnie Bombay